



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centre de parachutisme sportif de Paris Île-de-France

Question écrite n° 23657

## Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le centre école de parachutisme installé sur l'aérodrome de La Ferté-Gaucher depuis 1956. Ce centre s'est récemment vu notifier par le centre régional de la navigation aérienne Nord une interdiction de ne plus dépasser l'altitude de 2 000 mètres ; or le parachutisme se pratique à une altitude de 3 800 à 5 000 mètres. Cette décision s'applique dans un secteur délimité par un rayon de 100 nautiques autour de Paris. Cette décision entraînera sans conteste la fermeture de ce centre école de parachutisme ainsi que de tous ceux qui se situent dans ce périmètre. Il lui demande quelle mesure il entend prendre pour remédier à cette situation préoccupante pour l'avenir de la pratique du parachutisme.

## Texte de la réponse

Le centre de parachutisme sportif de l'Île-de-France, implanté sur l'aérodrome de La Ferté-Gaucher, a développé la pratique des sauts à haute altitude. Contrairement à ce qui a été indiqué à l'honorable parlementaire, aucune décision n'a été prise de suspendre les largages au-dessus de 2 000 mètres dans un rayon de 100 miles nautiques autour de Paris. Le centre a pu, en 1998 comme les années précédentes, pratiquer des sauts à plus de 4 000 mètres d'altitude, voire, dans certains cas, à près de 5 000 mètres. Toutefois, cette activité se déroule dans un environnement complexe pour la circulation aérienne. La trajectoire de l'avion en procédure de montée ou de descente et l'espace au sein duquel évoluent les parachutistes interfèrent avec les vols arrivant sur Roissy et les vols partant d'Orly. L'appareil est ainsi amené à traverser une zone interdite normalement aux vols à vue. Par conséquent, l'administration de l'aviation civile recherche un nouveau site plus favorable, en concertation avec la Fédération française de parachutisme, le centre de parachutisme sportif d'Île-de-France et le ministère de la jeunesse et des sports. Le groupe de travail créé à cet effet vient de remettre son rapport. Le choix du site, qui sera prochainement effectué, s'efforcera de concilier le souhait des parachutistes de disposer d'une implantation la plus proche de Paris, et la nécessité pour la navigation aérienne d'assurer, dans les meilleures conditions de sécurité et de régularité, un trafic en forte expansion, notamment sur l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Sarkozy](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23657

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 janvier 1999, page 155

**Réponse publiée le** : 19 avril 1999, page 2375